

SCHÉMA DES MOBILITÉS

LA MOBILITÉ DURABLE
DANS LE LOIRET D'ICI 2040

Le Loiret
s'engage
pour faciliter les
déplacements
de tous !



TERRITOIRE DURABLE
WWW.LOIRET.FR



SCHÉMA DES MOBILITÉS



Marc GAUDET

Président du Conseil départemental du Loiret



Hervé GAURAT

Vice-Président du Département,
Président de la commission
Mobilités et Aménagement
du Territoire

ÉDITO

À partir des résultats de l'enquête lancée en avril dernier et menée auprès du territoire, le Département a élaboré un schéma départemental de mobilité, plan d'actions destiné à faciliter la mobilité durable des Loirétains. Travailler à l'échelle d'un département est plutôt inédit en France. Ce maillage de nœuds multimodaux va bousculer nos habitudes de déplacement actuelles. Mais, c'est bien maintenant que tout commence !

Pour que cette proposition soit particulièrement novatrice, le schéma doit se transformer dans les faits en des modalités de circulation très pratiques et concrètes pour répondre aux besoins de nos habitants : covoiturage, véloroute, car et train... Le sujet de la mobilité est au cœur de beaucoup de politiques publiques telles que l'insertion dans l'emploi ou l'accès aux soins.

Nous savons que cela va demander du temps, de la concertation, un fort investissement aussi, mais nous le ferons. Dès le début de l'année, nous rencontrerons, les uns après les autres, l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, au premier rang desquels les présidents d'intercommunalité.

Avec vous, nous saurons être ambitieux et innovants pour le Loiret.

INTRODUCTION

Dans le cadre de son projet de mandat 2021-2028, face au contexte d'évolution majeure des pratiques de déplacement, le Département s'est fixé comme priorité d'aménager son territoire en faveur des mobilités douces. Ainsi, lors de la session des 21 et 22 octobre 2021, l'Assemblée départementale a voté le lancement d'un schéma départemental de mobilité.

Face à l'augmentation des prix du carburant, l'épuisement des ressources fossiles et pour répondre à la volonté de s'engager vers une société décarbonée, ce schéma propose la création d'un réseau de mobilité pour répondre aux besoins de déplacement des habitants du territoire.

Avec ce nouveau maillage, le Département souhaite offrir à chaque Loirétain la possibilité de choisir son mode de déplacement, quel que soit son lieu d'habitation, son travail, ses loisirs, etc.

LES ATOUTS DE CE NOUVEAU

RÉSEAU DE MOBILITÉ

- Un maillage territorial assuré et l'absence de rupture de continuités
- Un juste effort des investissements des territoires en fonction du potentiel de déplacement entre deux pôles
- Une simplicité de lecture et d'utilisation pour les usagers
- Une massification des moyens pour les financeurs
- Une boîte à outils mobilisable en fonction des besoins pour les collectivités

SOMMAIRE



LA MOBILITÉ DANS LE LOIRET D'ICI 2040

>>> LE RÉSEAU POINT-NŒUDS MULTIMODAL



• Les pôles du réseau

Regroupement de services de mobilité, desservi par des itinéraires cyclables ou des lignes de transport en commun (bus, train,...).

les services



Stationnement vélo



Conseiller mobilité



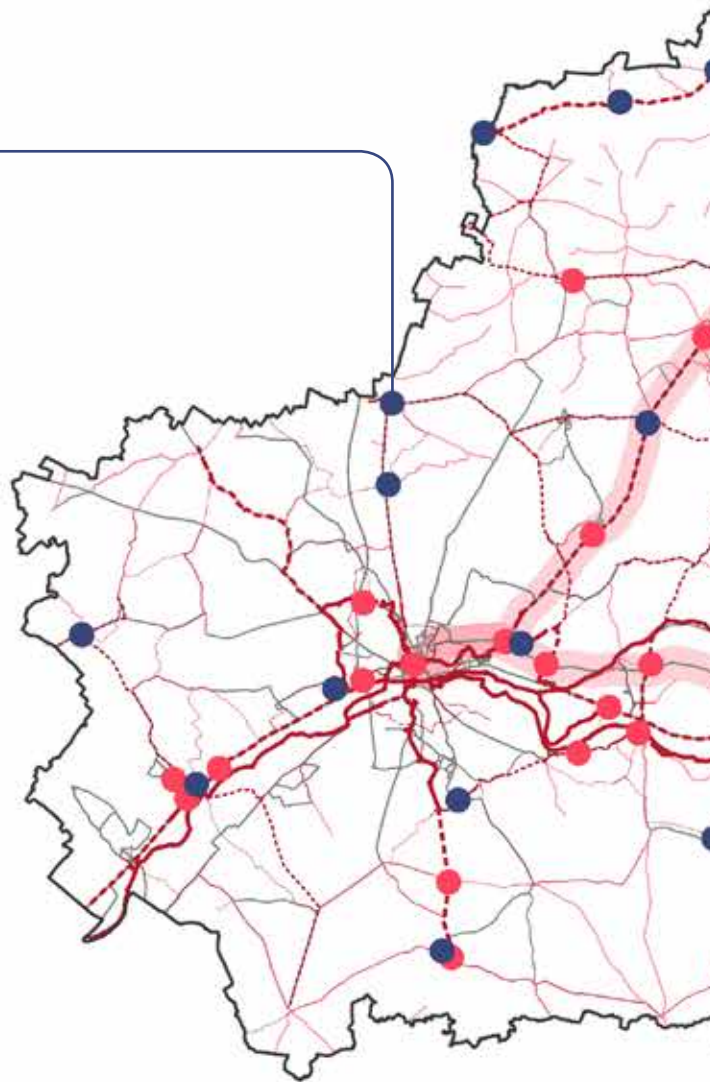
Réparation



Covoiturage/ libre-service



Borne de recharge



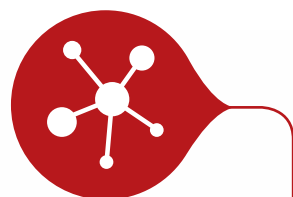
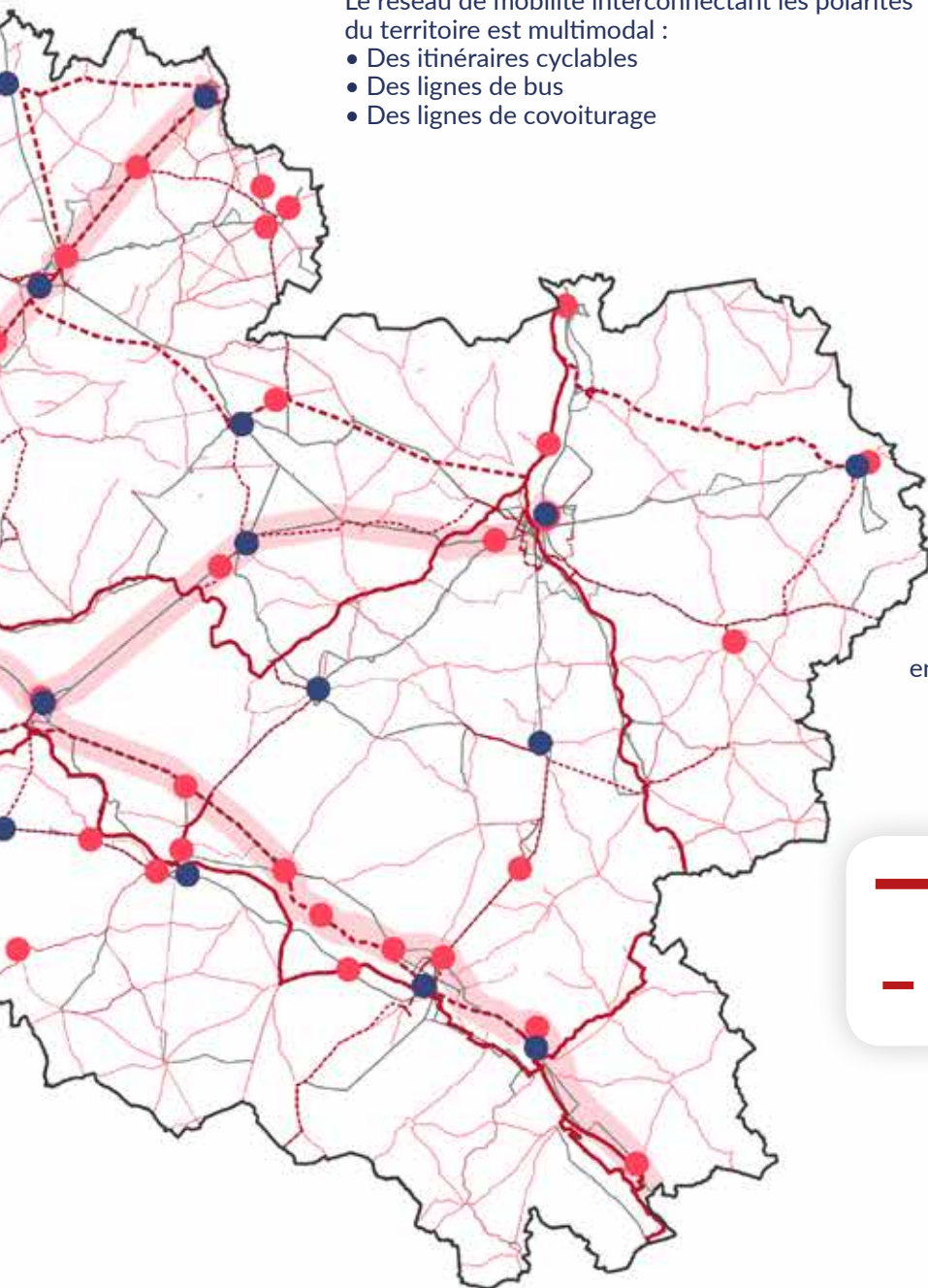
Les lignes de bus

Des transports en commun interconnectés

Les connexions du réseau

Le réseau de mobilité interconnectant les polarités du territoire est multimodal :

- Des itinéraires cyclables
- Des lignes de bus
- Des lignes de covoiturage



Le réseau cyclable

Maillage d'itinéraires cyclables hiérarchisés en 3 niveaux, en fonction de la qualité de service et de la priorisation.

- Itinéraires existants
- - Itinéraires à aménager



- Lignes de covoiturages
- Aires de covoiturage

La voiture autrement

1.

UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE

Aujourd'hui, la voiture individuelle est le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements domicile-travail dans le Loiret, avec 78% des parts modales. Dans les territoires ruraux en particulier, les usagers sont particulièrement dépendants de ce mode de transport.

Ce schéma de mobilité redéfinit l'organisation globale du réseau et apporte des solutions de mobilités adaptées à chaque bassin de vie du territoire. À terme, grâce au nouveau maillage prévu, **chaque usager habitera à moins de 15 km d'un pôle de mobilité**. L'ensemble des actions mises en place dans le cadre du schéma départemental permettront de réduire la dépendance à la voiture individuelle et ainsi contribuer à réduire l'empreinte carbone des déplacements à l'échelle du Département. Il contribuera à rééquilibrer les territoires en matière de déplacements.

À horizon 2040, ce nouveau réseau de mobilité viendra agréger tous les outils de mobilité décarbonée et partagée.

Cette innovation maille le territoire et agrège les différents services déployés par les transports publics, les transports du secteur privé, mais aussi les citoyens eux-mêmes.

Ce nouveau schéma vise une ambition Mobilité Durable sur 15 ans, comprenant un budget alloué de 7 M€ par an.





PREMIÈRE EN FRANCE : un réseau points nœuds multimodal

La stratégie développée dans le cadre de ce schéma est de créer un maillage composé de **pôles de mobilité proposant un panel de services connectés entre eux par un réseau multi-mobilités.**

Les services de mobilité présents dans les différents pôles seront adaptés aux contextes locaux et mis en place avec les collectivités locales. Ces pôles seront construits autour d'une gare ou d'un arrêt de transport en commun. A proximité, d'autres services seront accessibles facilement comme des abris vélo sécurisés, des ateliers de réparation vélo ou encore des services de mise à disposition de véhicules. Ces pôles pourront également accueillir des conseillers en mobilité qui accompagneront dans leurs démarches de mobilité les personnes le nécessitant (réserver un transport à la demande, identifier la ligne de bus adaptée au besoin...).

Selon le niveau d'intensité des déplacements (en fonction du nombre d'habitants vivant à proximité, des pôles d'emplois et des équipements...) ces pôles seront accessibles grâce à différents types de transport : transports en commun régionaux ou locaux, covoiturage, trains autonomes ou encore à vélo grâce à des aménagements cyclables sécurisés.

Un réseau au plus près des besoins

Ce réseau de mobilité sera un **maillage territorial de proximité** puisque chaque habitant du territoire pourra accéder à un pôle à moins de 15 kilomètres de son domicile. Son utilisation sera simple grâce à la lisibilité du réseau sur le territoire. En cas de besoin, une assistance sera apportée aux usagers qui le souhaitent grâce aux conseillers en mobilité.

L'agrégation et la concentration des services de mobilité décarbonée et partagée permettra à chaque usager d'utiliser **la solution de mobilité qui correspond le mieux à ses besoins** de déplacement :

- Aménagements cyclables
- Lignes de covoiturage
- Transports en commun
- Trains autonomes, possible terrain de jeu de l'expérimentation

En compléments, des outils de mobilité locale pourront être mis à disposition dans les pôles modaux :

- location d'un vélo cargo en cas de nécessité de transporter des charges lourdes,
- mise à disposition d'un véhicule sans permis pour un entretien d'embauche,
- utilisation d'une ligne de covoiturage dans le cadre de déplacements domicile-travail
- ...

Reposant sur des outils développés avec les collectivités locales à l'échelle des bassins de vie, les pôles de mobilité pourront évoluer au cours du temps en fonction des besoins et du développement des communes où ils se trouvent. Les services de mobilité seront améliorés ou de nouveaux types de services seront ajoutés sur la base du juste service et en fonction de l'intensité des déplacements.

À terme, la conception d'une plateforme de mobilité facilitant l'intermodalité pourrait être réalisée.



LES ATOUTS DU RÉSEAU

- Un maillage territorial assuré et l'absence de rupture de continuités
- Un juste effort des investissements des territoires en fonction du potentiel de déplacement entre deux pôles
- Une simplicité de lecture et d'utilisation pour les usagers
- Une massification des moyens pour les financeurs
- Une boîte à outils mobilisable en fonction des besoins pour les collectivités



Une stratégie de 39 actions concrètes à mettre en œuvre

Ce schéma départemental de mobilité, fort d'une démarche partenariale entre les collectivités locales, la Région et les acteurs privés et publics, se déploie en 39 actions réparties en 5 axes :

1. La mobilité douce
2. La mobilité partagée
3. La mobilité propre
4. La mobilité évitée
5. La communication et la sensibilisation

Selon les actions, le Département se positionne en tant qu'accompagnateur, financeur ou maître d'ouvrage.

Le réseau multimodal du département s'appuiera sur un **réseau cyclable hiérarchisé** permettant de desservir les différents pôles de mobilité mais également irriguer les principales polarités des collectivités (collèges, centres-villes et centres-bourgs, zones d'activités et zones d'emplois...). Des aménagements cyclables seront réalisés par le Département sur des routes départementales et répondront à la charte des aménagements réalisée dans le cadre de cette étude.



314 kilomètres d'aménagements cyclables structurants sont prévus par le Département pour un total de 60 millions d'euros.

À TITRE D'EXEMPLE, DES LIAISONS CYCLABLES STRUCTURANTES SERONT AMÉNAGÉES :

Orléans | Pithiviers
Le Malesherbois

un itinéraire de

64 km

dont 60 km à aménager

pour un montant de

9 M€

● Pithiviers | Montargis ● Orléans | Gien | Briare

44 km

à aménager

pour un montant de

6.4 M€

un itinéraire de

74 km

dont 63 km à aménager

Cette action représente
un budget de

3.56 M€

par an sur 15 ans

Un réseau secondaire pourra être aménagé par les collectivités, soutenues par le Département. Celui-ci accompagnera également le développement des services vélos : formations à la pratique du vélo, ateliers de réparations vélo, offre de stationnement vélo...



Le schéma prévoit le **développement de nouveaux usages et modes d'utilisation liés à la voiture** grâce au développement des bornes de recharges pour véhicules électrique ou de la motorisation hydrogène. Les aires de covoiturage seront complétées de services et des lignes de covoiturage développées.

Les **transports collectifs et le transport à la demande seront améliorés** grâce à un travail avec la Région basé sur les besoins des usagers du territoire. En lien avec la Région, une expérimentation de nouvelles navettes de la SNCF pourrait être menée.

Ces **nouveaux services de mobilité seront regroupés au sein des pôles de mobilité**. Les pôles principaux seront organisés autour d'une gare ou d'une aire de covoiturage et compter un panel important de services de mobilité (mise à disposition de véhicule, arrêt d'une ligne de covoiturage, offre de stationnement vélo sécurisés, espace de coworking...). Les pôles ruraux seront des pôles de moindre importance répondant à des besoins plus locaux.

Des **actions de communication et de sensibilisation** seront menées tout au long de la réalisation du schéma de mobilité afin d'accompagner les changements de comportements et d'encourager les usagers à adopter une mobilité décarbonée.

Un plan pluriannuel d'investissement a été proposé. Ces actions ont été hiérarchisées et échelonnées dans le temps à court (5 ans), moyen (10 ans) et long terme (15 ans).

2.

DES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DES USAGERS

Une enquête réalisée auprès des Loirétains

Dans le cadre de l'élaboration du schéma, le Département du Loiret a lancé en mai 2022 une enquête, afin de réaliser un état des lieux du territoire et identifier les besoins de déplacement des Loirétains. Première pierre à l'édifice, cette étude a permis de définir une stratégie adaptée et partagée avec les acteurs en place sur le sujet des mobilités durables.

Durant un mois, plus de 3 500 Loirétains ont pu répondre à l'enquête en ligne. Cette enquête constituée de 53 questions à choix unique, multiple ou à réponse libre a permis d'en savoir plus sur les pratiques de mobilité dans le Loiret et les freins rencontrés par les usagers. Les questions portaient sur les différents modes de transport et leur utilisation :

Quels transports utilisez-vous le plus fréquemment ?

à quelle fréquence utilisez-vous le vélo ?

Pratiquez-vous le covoiturage ?

...



Une carte participative a également été proposée permettant aux répondants de renseigner leurs avis et remarques de façon localisée et selon différentes thématiques.

Le Département est allé au-devant des Loirétains afin de récolter le plus de retours possibles. Des hôtessees étaient présentes les samedis après-midi dans les grandes villes du Loiret pour faire remplir l'enquête aux Loirétains. Un tirage au sort a été effectué parmi les répondants pour gagner un vélo électrique.

Le panel usagers : les habitants racontent leurs mobilités

Suite à l'enquête en ligne, un panel de 50 Loirétains a été constitué pour comprendre et analyser les pratiques quotidiennes de mobilité du territoire. Choisis en fonction de leur profil et de leur lieu d'habitation, ces usagers sont représentatifs des différentes catégories d'habitants du Département.

Les participants de ce panel ont été invités à prendre en note tous leurs déplacements durant une semaine. Des entretiens individuels ont ensuite été réalisés avec certains des participants afin d'échanger sur leurs besoins et sur les actions pouvant être mises en place pour améliorer leurs déplacements quotidiens. 15 portraits d'habitants ont ainsi été réalisés.

Témoignages :



🗨️ La principale difficulté tient à l'absence de coordination entre les différents modes de transport (horaires bus / train ; vélo / train avec l'insuffisance de place vélos dans les trains...) alors que la plupart des trajets qui ne sont pas réalisés en voiture combinent plusieurs modes de transport différents. 🗨️

Une mère de famille habitant Orléans

🗨️ J'utilisais la voiture pour aller travailler mais j'ai perdu mon permis. Du coup, je me suis mis au vélo. Depuis, j'ai récupéré mon permis mais je prends toujours plaisir à rouler à vélo. Je prends ma voiture uniquement quand je n'ai pas le choix ! 🗨️

Actif de Saint-Denis-de-l'Hôtel

🗨️ Quand je peux, j'utilise le vélo, et toute la famille aussi ! Pour aller en centre-ville ou dans les communes voisines par exemple. Mais comme j'habite à 25 km de mon travail, je prends la voiture pour aller travailler. En plus, les routes départementales que je prends en voiture sont très dangereuses pour les vélos ! 🗨️

Active habitant Lorris

LES ATTENTES DES LOIRÉTAINS

- des itinéraires cyclables agréables et sécurisés ;
- une offre de transport en commun lisible, aux horaires et à la fréquence adaptés ;
- une intermodalité facilitée notamment vélo/train ou vélo/bus ;
- un service de covoiturage facilité ;
- une offre de stationnement sécurisée ;
- des services au sein des centres bourgs.



Une stratégie co-construite avec les acteurs locaux

Dans une démarche de concertation, des ateliers territoriaux ont été organisés à l'été. Ils ont eu pour objectif de co-construire avec les élus et les techniciens des communautés de communes la stratégie à mettre en œuvre afin de proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle. Cette phase a été menée en lien avec les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les communes et les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR).

Dans cette seconde phase de propositions, un plan d'actions a été développé afin d'offrir des solutions adaptées pour améliorer la mobilité du quotidien dans les territoires.



L'organisation et le développement des mobilités constituent un enjeu majeur à l'échelle du territoire en permettant d'agir de manière transversale sur les compétences du Département :

- La sécurisation et l'adaptation des infrastructures routières pour favoriser les mobilités actives et l'intermodalité notamment dans les déplacements domicile-travail ;
- L'action sociale en développant les mobilités solidaires ;
- L'éducation en améliorant le maillage cyclable vers les collèges ;
- La préservation de l'environnement en limitant l'usage de la voiture (mobilités actives, aire de covoiturage, etc.) ;
- Les services qui accompagnent les mobilités actives et durables pour les déplacements au quotidien.

3.

LE CALENDRIER



Un investissement de

7 M€ par an
sur **15 ans**



Décembre
2022

Adoption du schéma
départemental de mobilités
du Loiret



2023

Définition des services
par pôle modal en lien
avec les élus et habitants
des territoires



Été 2023

Réalisation
d'une étude sur le réseau
points-nœuds et finalisation
du maillage territorial avec
l'identification des pôles
de mobilité.



Fin 2023- 2024

Développement
de l'aire de covoiturage de
Châteauneuf-sur-Loire en
1^{er} point nœud multimodal



4.

LE SCHÉMA EN ACTION

La mobilité douce

- Construire un réseau cyclable sécurisé et efficace pour les déplacements du quotidien (domicile-travail et domicile collège) à l'échelle du département
 - Aménager les liaisons cyclables structurantes identifiées dans le schéma directeur cyclable :
 - Orléans | Pithiviers | Le Malesherbois : un itinéraire de 64 km, dont 60 km à aménager, pour un montant de 9 M€
 - Pithiviers | Montargis : 44 km à aménager, pour un montant de 6,4 M€
 - Orléans | Gien | Briare : un itinéraire de 74 km, dont 63 km à aménager. Cette action représente un budget de 3,56 M€ / an sur 15 ans.
 - Mettre en place des subventions pour des aménagements d'itinéraires cyclables secondaires
 - Développer un réseau point nœuds multi-mobilité sur le territoire
- Encourager le report modal vers le vélo en accompagnant les changements de comportement : écoles du vélo pour les adultes, formations à la pratique

du vélo dans les collèges, mettre en place des ateliers de réparation

- Accompagner les collégiens dans la pratique du vélo : plan de déplacement collèges, distribution de kits vélo...
- Contribuer au développement des services vélos sur le territoire : développer les ateliers de réparation vélo, offre de stationnement sécurisé vélo...

La mobilité partagée

- Faire connaître l'offre de mobilité auprès des différents publics, en particulier les publics fragilisés : travailler à l'amélioration de l'outil JV Malin, mettre en place des conciergeries de la mobilité...
- Proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle en milieu rural pour les personnes non motorisées ou en insertion : financer une partie de l'abonnement de transport en commun...
- Accompagner le développement du covoiturage sur le territoire : développer le réseau d'aires de covoiturage, mettre en place des lignes de covoiturage...
- Contribuer à améliorer les transports en commun sur le territoire : travailler avec la



Région afin d'améliorer l'offre de transport en commun et d'adapter le réseau de transports à la demande, devenir territoire d'expérimentation des nouveaux trains légers de la SNCF...

- Faciliter l'intermodalité sur le territoire: créer des pôles multimodaux au sein du réseau points-nœuds
- Optimiser les déplacements des agents du CD45 : réaliser le plan de déplacement du CD45

La mobilité propre

- Accompagner le développement d'autres modes de motorisation : développer les bornes de recharge pour véhicules électriques...
- Réduire la consommation d'énergie fossile liée à la voiture individuelle : développer les stations multi-carburant sur le territoire...

La mobilité évitée

- Limiter les distances parcourues au quotidien : développer le télétravail, développer les projets de circuits courts...

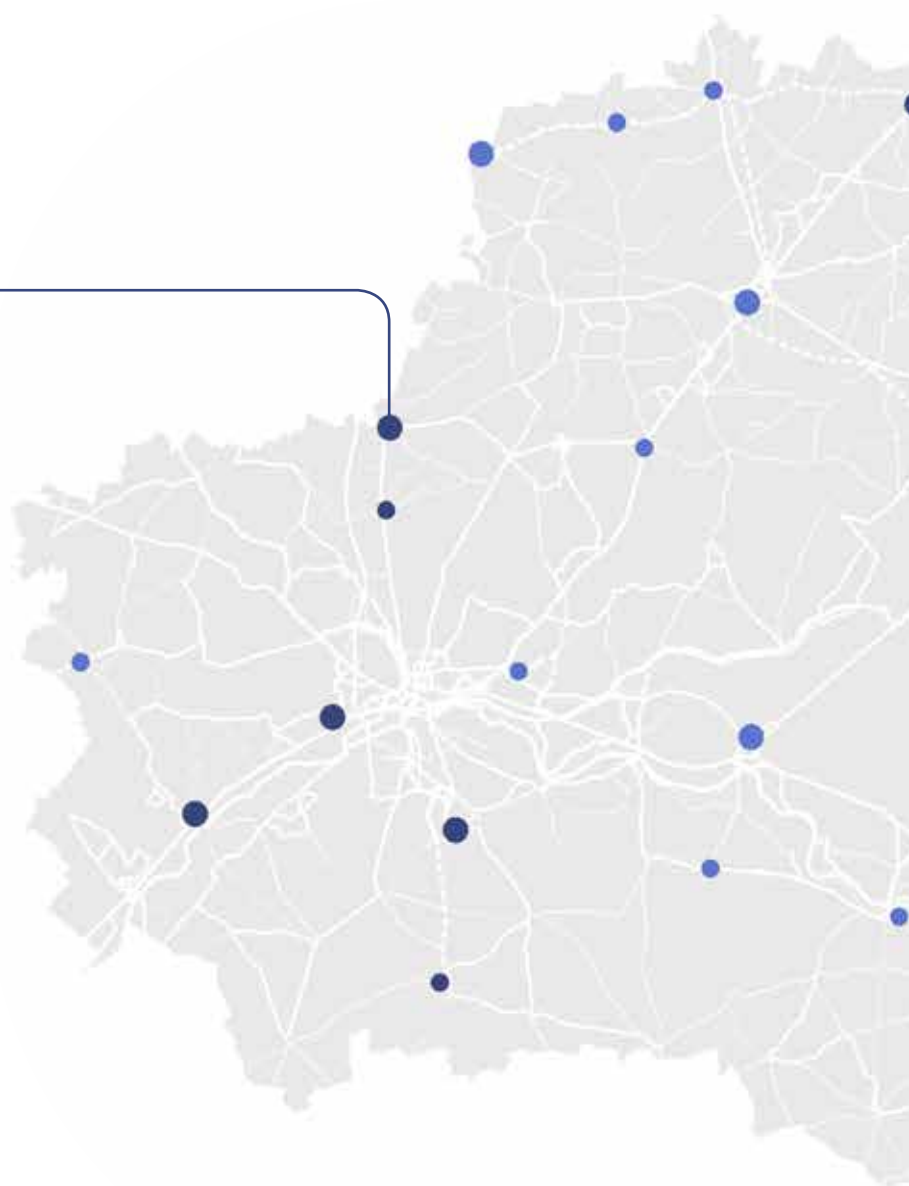
- Participer à la redynamisation des centres-bourgs : réduire les vitesses dans les centres-villes pour les rendre plus agréables pour les piétons

L'animation et la sensibilisation

- Encourager le changement de comportement : campagnes de communication autour des modes de transports décarbonés, organiser des challenges d'écomobilité durant l'évènement national mai à vélo...
- Créer et animer un réseau de territoire entre collectivités et piloter le schéma de mobilité.



>>> DES POLARITÉS CONNECTÉES PAR UN RÉSEAU MULTI-MOBILITÉS



● Les pôles gare

Regroupement de services de mobilité autour d'une **gare SNCF** du territoire, desservi par des itinéraires cyclables ou des lignes de transports en commun (bus, train, ...).

Les pôles de covoiturage

Regroupement de services de mobilité autour d'une **aire de covoiturage** du territoire, desservi par des itinéraires cyclables ou des lignes de transports en commun (bus, train, ...).



les services



Stationnement vélo



Conseiller mobilité



Réparation



Covoiturage/ libre-service

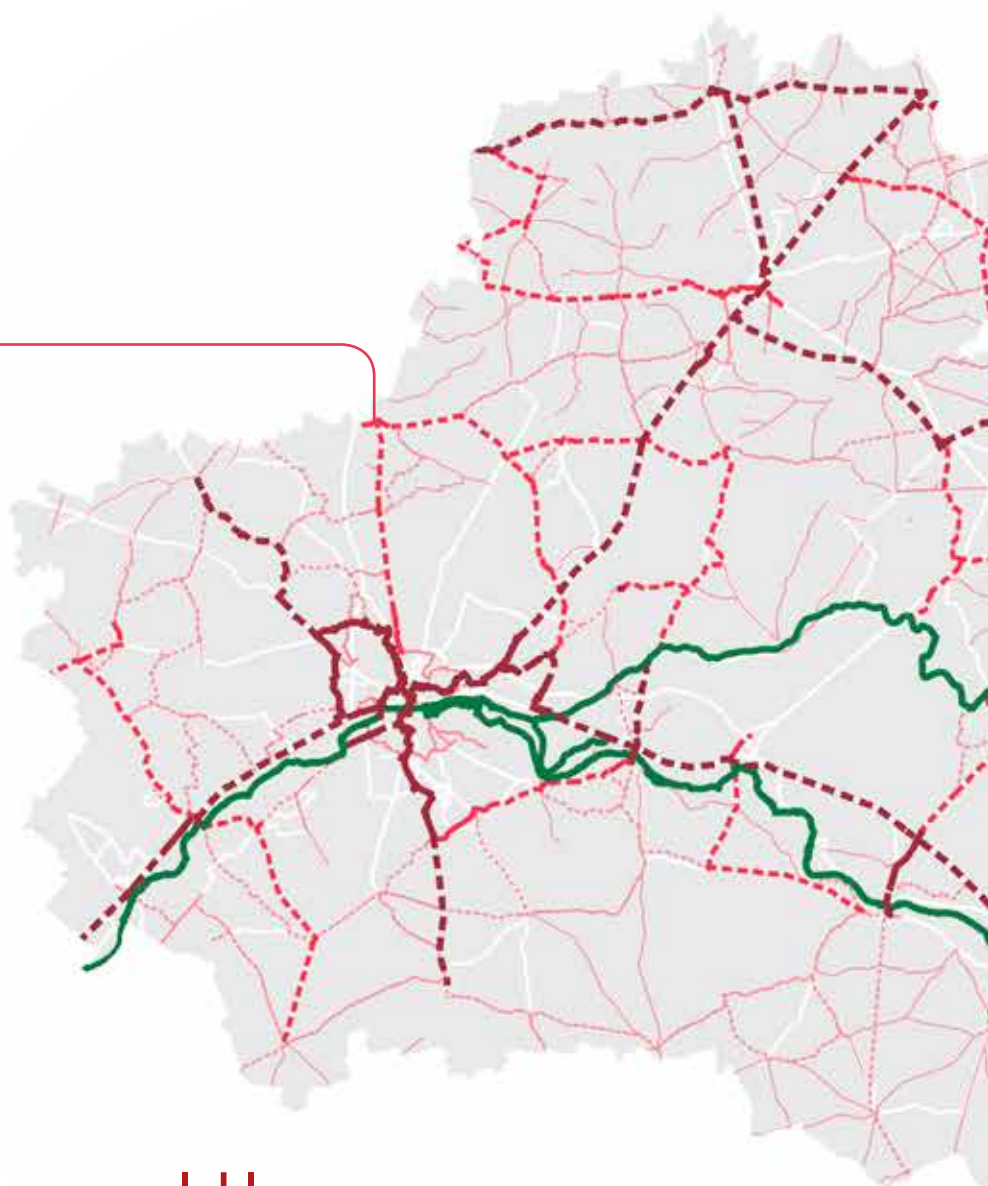
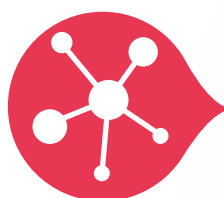


Borne de recharge



Réseau cyclable, lignes de bus
et de covoiturage





>>> UN RÉSEAU CYCLABLE HIÉRARCHISÉ DESSERVANT LES POLARITÉS



● Le réseau cyclable

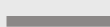
Maillage d'itinéraires cyclables hiérarchisé et développé dans le cadre du schéma départemental. Les niveaux différents sont en fonction de la qualité de service des aménagements, de la priorisation d'aménagement des itinéraires (commune, département, EPCI).

La hiérarchisation

-  **GRANDS ITINÉRAIRES EXISTANTS :**
La Loire à vélo, la Scandibérique et le Canal d'Orléans
-  **ITINÉRAIRES STRUCTURANTS :**
Ils permettent de relier les pôles principaux, s'appuient sur des départementales et bénéficieront d'aménagements ambitieux.
-  **ITINÉRAIRES SECONDAIRES :**
Un maillage plus fin du territoire, à aménager par les communes avec l'aide financière du département.
-  **RÉSEAU LOCAL :**
Le maillage du réseau points-nœuds qui s'appuie sur des voies départementales de moins de 100 véhicules/jour. Il ne nécessite pas d'aménagements spécifiques hormis de la sécurisation ponctuelle et du jalonnement.



Lignes de bus
et de covoiturage



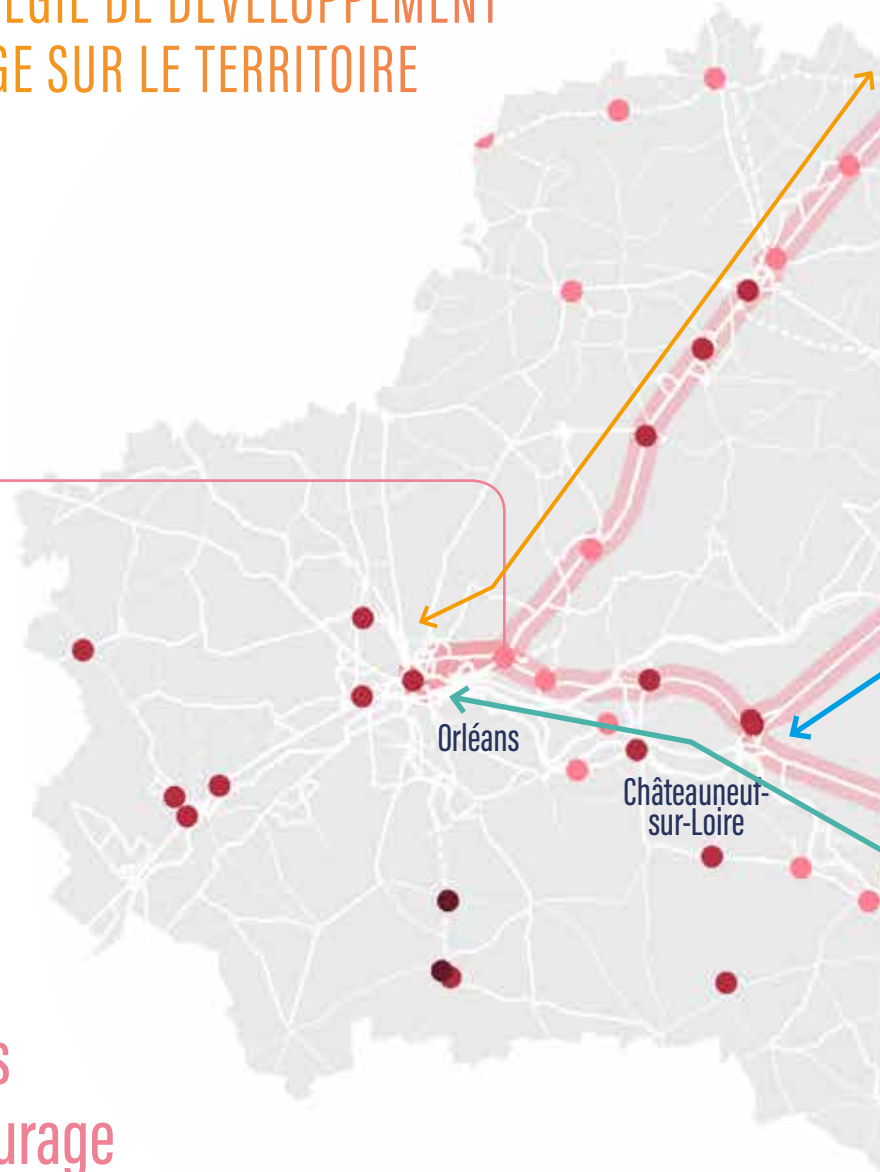
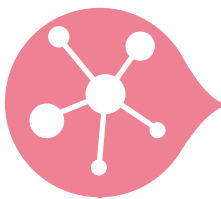
Itinéraires existant



Itinéraires à aménager

LA MOBILITÉ DANS LE LOIRET D'ICI 2040

>>> UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE



Les lignes de covoiturage

Le covoiturage spontané consiste en la mise à disposition d'arrêts matérialisés permettant aux usagers de formuler une demande aux autres utilisateurs du réseau via une application dédiée ou un dispositif de demande d'arrêt (bouton poussoir, panneau lumineux).

Au delà de 15 minutes d'attente, la commune s'engage à fournir une autre solution de déplacement.



Les aires de covoiturage

Le réseau de mobilité interconnecte entre elles les aires de covoiturage identifiées et projetées sur le territoire.



- Aires de covoiturage informelles à aménager
- Aires de covoiturage existantes
- Aires de covoiturage à aménager



Réseau cyclable, lignes de bus et de covoiturage

Gare d'Orléans
Aire de Maison Plate
Loury
Chilleurs-aux-Bois
Escrennes
Pithiviers-le-Vieil
Pithiviers Nord
Manchecourt
Le Malesherbois



Le Loiret, un territoire innovant, solidaire et durable, toujours à vos côtés !

Abonnez-vous à la newsletter du Département
pour suivre l'actualité près de chez vous.



Département du Loiret
45945 Orléans - Téléphone 02 38 25 45 45
WWW.LOIRET.FR - SERVICES.LOIRET.FR

